

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 AVRIL 2012

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures trente.

Pouvoirs : M. Marcel COMPE à M. Francis TORRESAN

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir modifier l'ordre du jour par le remplacement du point n° 6 (détermination des tarifs pour la collecte municipale des déchets des particuliers) par l'élaboration d'un plan communal de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Le conseil à l'unanimité approuve cette modification.

-1- Vote des comptes de Gestion et Comptes Administratifs de la commune et du lotissement :

Monsieur le Maire présente les résultats de l'exercice 2011

Résultat budgétaire de l'exercice du budget général

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<u>Recettes</u>			
Prévisions budgétaires	630.463,11	1.585.998,76	2.216.461,87
Titres émis	440.719,19	1.432.944,99	1.873.664,18
Réduction de titres	0,00	109.747,00	109.747,00
Recettes nettes	440.719,19	1.323.197,99	1.763.917,18
<u>Dépenses</u>			
Autorisations budgétaires	630.463,11	1.585.998,76	2.216.461,87
Mandats émis	339.821,16	1.185.134,02	1.524.955,18
Annulation de mandats		3.446,61	3.446,61
Dépenses nettes	339.821,16	1.181.687,41	1.521.508,57
Résultat de l'exercice			
Excédent	100.898,03	141.510,58	242.408,61
Déficit			

Résultat d'exécution du budget général

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2010	Part affectée à l'investissement Exercice 2011	Résultat de l'exercice 2011	Transfert ou Intégration de Résultats par opération d'ordre	Résultat de clôture de 2011
Investissement	-179.759,11		100.898,03	159.812,95	80.951,87
Fonctionnement	348.917,94	345.248,40	141.510,58	242.395,46	387.575,58
TOTAL	169.158,83	345.248,40	242.408,61	402.208,41	468.527,45

Le résultat de l'exercice 2011 présente un excédent de 468.527,45 €

Monsieur le Maire quitte la salle.

Le conseil adopte le compte de gestion et le compte administratif à la majorité (13 voix pour – 1 abstention)

Affectation du résultat : Le résultat de la section de fonctionnement soit 387.575,58 € sera affecté comme suit : 218.000 € en section d'investissement 169.575,58 en excédent de fonctionnement.

Résultat budgétaire de l'exercice du budget lotissement

	Section D'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<u>Recettes</u>			
Prévisions budgétaires	150.000	97.750,00	247.750,00
Titres émis	0	97.750,00	97.750,00
Réduction de titres			
Recettes nettes	0	97.750,00	97.750,00
<u>Dépenses</u>			
Autorisations budgétaires	150.000,00	97.750,00	247.750,00
Mandats émis	150.000,00	91.046,23	241.046 ,23
Annulation de mandats		0,00	0,00
Dépenses nettes	150.000,00	91.046,23	241.046,23
Excédent		6.703,77	
Déficit	150.000		143.296,23

Résultat d'exécution du budget lotissement

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2011	Part affectée à l'investissement Exercice 2010	Résultat de l'exercice 2011	Résultat de clôture de 2011
Investissement	150.000		-150.000	0,00
Exploitation	- 6.703,66		6.703,77	0,11
TOTAL	143.296,34		-143.296,23	0,11

Le résultat de l'exercice 2011 présente un excédent de 0,11 €

Le conseil adopte le Compte de Gestion et le Compte Administratif à la majorité (13 voix pour 1 abstention)

-2- Vote des taux d'imposition :

Monsieur le Maire propose au conseil de reconduire les taux de l'année précédente :

Le conseil à l'unanimité décide que pour 2012 les taux d'imposition de la commune seront les suivants :

Taxe d'habitation : 21,88 %

Foncier bâti : 32,15 %

Foncier non bâti : 85,04 %

-3- Vote du budget 2012 de la commune :

Fonctionnement	Investissement
<u>Dépenses</u>	<u>Dépenses prévues</u>
Ch. à caractère général : 268.337,00 €	Revers. Excéd. M 49 : 23.583,82 €
Ch. de personnel : 435.500,00 €	Emprunts : 94.455,00 €
Ch. de gestion courante : 333.912,00 €	Bâtiments : 290.444,00 €
Ch. financières : 45.281,00 €	Matériel : 56.000,00 €
Ch. exceptionnelles 171.575,58 €	Travaux mairie : 296.675,00 €
Dotations amortissement 15.444,00 €	PLU : 10.000,00 €
Virement section fonc. : 182.000,00 €	Réseau électrique : 27.000,00 €
-----	Plan d'eau : 50.068,92 €
1.452.049,58 €	Travaux « Lou Senat » 85.298,00 €
	Programme divers 136.229,13 €

	1.069.753,87 €
<u>Recettes</u>	<u>Recettes</u>
Excédent de fonction. : 169.575,58 €	Excédent d'inv. 80.951,87 €
Atténuations de charges : 25.000,00 €	TLE 5.000,00 €
Produits des services 4.400,00 €	TVA 16.025,00 €
Impôts et taxes : 679.742,00 €	Subventions 107.333,00 €
Dotations et participations : 357.332,00 €	Excédent fonct. 218.000,00 €
Autres produits gestion : 216.000,00 €	Virement sect. Fonct. 182.000,00 €
-----	Emprunt 445.000,00 €
1.452.049,58 €	Amortissement 15.444,00 €

	1.069.753,87 €

Le conseil à la majorité (13 voix pour et 1 abstention) adopte le budget présenté

⌘ Vote du budget lotissement :

Fonctionnement <i>Dépenses</i>	Fonctionnement <i>Recettes</i>
Ch de gestion courante : 120.000,11 €	Vente terrain : 120.000,00 €
-----	Excédent 2011 : 00,11 €
120.000,11 €	-----
	120.000,11 €

Le conseil à la majorité (13 voix pour et 1 abstention) adopte le budget présenté

-4- Travaux mairie : Demande de subvention parlementaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le programme des travaux d'aménagement de la mairie a été subventionné par le Conseil Général et l'Etat, il indique qu'une aide supplémentaire peut être sollicitée auprès du sénateur. Cette aide si elle est obtenue viendra en déduction de la participation communale.

Le conseil sollicite auprès du sénateur une aide financière la plus élevée possible.

-5- Annulation de la délibération relative à la majoration de la valeur locative cadastrale

Monsieur le Maire rappelle au conseil que dans sa séance du 22 septembre 2008 le conseil municipal a décidé de majorer la valeur locative cadastrale des terrains constructibles situés dans les zones urbaines.

L'application de cette mesure ayant créée de gros problèmes, il propose que soit annulée cette délibération.

Le conseil après délibération décide à l'unanimité d'annuler la délibération du 22 septembre 2008 instaurant une majoration de la valeur locative cadastrale de certains terrains constructibles.

-6- Elaboration d'un plan communal de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Monsieur le Maire rappelle les éléments principaux de la réglementation et indique que conformément à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la commune doit établir un Plan de Mise en Accessibilité de sa voirie et de ses espaces publics avant la date butoir du 23 décembre 2009.

Ce plan formalise un diagnostic sur la chaîne des déplacements, fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune. Il précise également les conditions et les délais de réalisation des équipements et aménagements prévus.

Ce plan fera l'objet d'une approbation du Conseil Municipal dès sa finalisation.

Ce travail se fera en concertation avec la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, le conseil général de l'Aude et les associations représentatives concernées qui en feront la demande, jusqu'à l'élaboration d'un document final dont l'application fera l'objet d'une évaluation périodique annuelle (à définir) et, au besoin, d'une révision également approuvée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, unanime, en adopte les conclusions.

-7- Location salle "Lou Sénat"

Monsieur le Maire indique au conseil que les travaux de réhabilitation de la salle "Lou Sénat" sont pratiquement terminés. Cette salle pourra être mise prochainement à disposition du public pour les manifestations municipales mais aussi pour des réunions privées.

Il donne le détail des équipements réalisés qui seront mis à disposition des utilisateurs.

Il demande au conseil de déterminer les conditions de prêt de la salle.

Le Conseil décide que la salle sera prêté gratuitement aux associations Ginestacoises après dépôt d'un chèque de caution de 500 € qui sera restitué à la remise des clés et état des lieux ; qu'elle sera louée pour les manifestations privées aux habitants du village au tarif de :

- Location 24 h (du samedi au dimanche) : 150 € et dépôt d'un chèque de caution de 500 € qui sera restitué à la remise des clés et état des lieux.

- Location 12 h (1 jour) : 100 € et dépôt d'un chèque de caution de 500 € qui sera restitué à la remise des clés et état des lieux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.